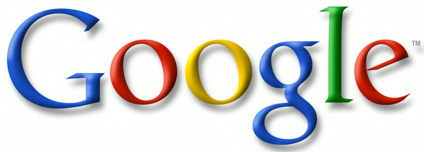

Google

LE FAUX NAPOLÉONISME;

COMME SUITE

DU SECRET POLITIQUE DE NAPOLÉON,

ET COMME INTERPRÈTE FUNESTE

DES IDÉES DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

PAR

HOËNÉ WRONSKI.

SECONDE ÉDITION.

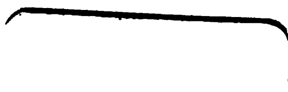


PARIS,
IMPRIMERIE DE JULES DIDOT L'AINÉ,
BOULEVART D'ENFER, N° 4.

OCTOBRE. — 1840.

Nota. — Cet opuscule, comme les autres ouvra philosophiques du même auteur, se trouve au Bureau du Messianisme, à Paris, rue Saint-Honoré, n° 332.





LE FAUX

NAPOLÉONISME.

AVERTISSEMENT.

Qu'on y pense bien, dans le funeste égarement du prétendu esprit-fort du siècle, et au milieu de l'immense erreur révolutionnaire qui menace le monde civilisé et qui est son ouvrage, c'est uniquement par la CONVICTION PHILOSOPHIQUE, et nullement par la foi religieuse, ni par rien autre, que l'on pourra maintenant réhabiliter les lois morales et rétablir ainsi, dans toute sa puissance divine, leur garantie terrestre, l'autorité politique.

Qu'on pense surtout que déjà cet esprit-fort du siècle, et principalement l'esprit révolutionnaire qui, par sa propagande, veut renverser la morale, est réduit à un honteux silence par les présens écrits philosophiques du Messianisme. Lorsqu'il n'avait affaire qu'à la foi religieuse, il levait hautement sa tête pour en imposer aux peuples, et surtout à la génération actuelle, par le nom auguste de PHILOSOPHIE. Et lorsque la vraie philosophie, fondée sur des procédés scientifiques de la raison absolue de l'homme, vient enfin à sa rencontre, il veut la désavouer en la qualifiant de *rêveries* ou de *visions*, et il découvre ainsi une ignorance mille fois pire que celle qui se couvrait jadis du nom sacré de RELIGION, c'est-à-dire il découvre aujourd'hui, dans toute sa hideuse nudité, l'IGNORANCE D'UN BRIGAND.

LE FAUX NAPOLÉONISME;

COMME SUITE

DU SECRET POLITIQUE DE NAPOLÉON,

ET COMME INTERPRÈTE FUNESTE

DES IDÉES DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

PAR

HOËNÉ WRONSKI.

SECONDE ÉDITION.



PARIS,

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. DIDOT L'AINÉ,

BOULEVART D'ENFER, N° 4.

OCTOBRE. — 1840.


EX-LIBRIS
MARCEL BEKUS

LE
FAUX NAPOLÉONISME.

La Gazette de France, dans sa feuille du 21 juillet dernier, en confondant, par ignorance ou par fraude, les deux écrits intitulés, l'un, *Idée napoléonienne*, publié à Londres par un anonyme, et l'autre, *Secret politique de Napoléon*, publié à Paris par l'auteur du présent opuscule, s'efforce de faire de l'ironie avec une niaise surprise de ce que seulement aujourd'hui, après quinze ans de domination et vingt-cinq ans de chute, les vues impénétrables de Napoléon soient enfin révélées au monde. Pour bien exprimer sa comique surprise, cette Gazette obscurante s'écrie : Aveugles que nous étions ! Eh bien, ses clairvoyans rédacteurs auraient pu ajouter sérieusement : Et stupides que nous sommes encore aujourd'hui ! Car, ils avaient devant eux deux écrits bien distincts, qui prétendent également expliquer le miraculeux empire napoléonien, et dont les principes, tels qu'on les interprète à Paris, sont diamétralement opposés ; et néanmoins, ces clairvoyans gazetiers n'ont pas encore pu comprendre qu'après ces quinze ans et ces vingt-cinq ans, il y a toujours quelque chose de profondément caché ou d'absolument inconnu dans les maximes politiques de Napoléon, puisque, même après tant d'années, on peut y voir deux choses tout-à-fait différentes.

Il est vrai, comme nous venons de le dire, que.

mue par son ignorance ou par sa déloyauté, selon qu'elle voudra l'expliquer, la Gazette de France a prétendu confondre les deux écrits dont il s'agit, en déclarant, avec un jeu de mots également niais, que ces deux écrits font consister l'empire de Napoléon, l'un, dans la LIBERTÉ UNIE AU POUVOIR, et l'autre, dans le POUVOIR UNI A LA LIBERTÉ. Mais si les rédacteurs de cette Gazette avaient eu assez de lumières pour comprendre ces grandes choses, ou du moins assez de probité pour avouer la vérité dans le cas où ils auraient pu les comprendre, ils auraient déclaré que l'un de ces écrits, l'*Idée napoléonienne,* fait consister le moderne empire français dans la LIBERTÉ RÉALISÉE PAR LE POUVOIR PHYSIQUE, c'est-à-dire par un POUVOIR ANTI-RELIGIEUX, et que l'autre de ces écrits, le *Secret politique de Napoléon,* fait consister ce miraculeux empire dans la LIBERTÉ RÉALISÉE PAR LE POUVOIR MORAL, c'est-à-dire par un POUVOIR RELIGIEUX. C'est là, en effet, l'unique et le véritable sens respectif de ces deux ouvrages, du moins suivant l'interprétation que les officieux amis du premier de ces ouvrages lui donnent à Paris.

Or, la liberté unie à un pouvoir exclusivement physique et par conséquent anti-religieux, est, non seulement une contradiction logique, mais de plus une grave immoralité, tandis que la liberté unie à un pouvoir moral et par conséquent religieux, est, non seulement possible logiquement, mais de plus obligatoire moralement. Ainsi, dans ces sens précis, dans lesquels seuls on présente respectivement

en France les deux écrits dont il s'agit, leurs principes et par là même leurs conséquences sont en tout, sous le point de vue spéculatif et sous le point de vue pratique, diamétralement opposés. Et la Gazette de France qui, dans sa prétendue réfutation, veut confondre ces deux écrits, l'*Idée napoléonienne* et le *Secret politique de Napoléon,* se voit irrécusablement atteinte et convaincue de FAUSSETÉ, et se trouve ainsi jetée entre les cornes d'un inévitable dilemme, savoir, entre une flagrante IGNORANCE et une flagrante DÉLOYAUTÉ. — Nous lui laissons entièrement le choix dans ce dilemme; car, nous l'avouons franchement, nous n'avons aucun motif pour donner, à son égard, la préférence à l'une sur l'autre de ces deux belles qualités.

Cette Gazette nous dira peut-être qu'elle n'a proprement réfuté que l'*Idée napoléonienne de Londres*, et nullement notre *Secret politique de Napoléon*. Cela est vrai; et nous le savions avant d'avoir lu cette comique Gazette. Nous savions, en effet, que les hautes vérités philosophiques qui constituent ce Secret politique, ne sont pas à la portée intellectuelle des rédacteurs de la Gazette de France; et c'est précisément pour eux et pour leurs pareils que ces hautes vérités y portent l'inscription :

Ignavum..... pecus a præsepibus arcent.

Mais, c'est au public qu'il aurait fallu avouer loyalement cette impossibilité intellectuelle de s'élever aux régions supérieures de telles vérités absolues, et par conséquent le ridicule qu'il y aurait à vou-

loir les réfuter. Pour éviter ce honteux aveu, par lequel on aurait trahi la profonde ignorance philosophique des hommes de cette sorte qui prétendent diriger la nation par la presse, la Gazette de France a trouvé plus loyal, sans doute au nom de la morale et de la religion qu'elle invoque pour elle seule, d'abuser indignement le public en lui faisant accroire qu'elle réfutait notre *Secret politique de Napoléon* lorsque, sans pouvoir entamer rien, absolument rien dans cet irréfragable écrit, elle ne faisait que réfuter très explicitement, phrase par phrase, l'*Idée napoléonienne de Londres*.

Eh bien, puisqu'il faut absolument descendre à la portée de l'intelligence de ces scribes publics, nous allons essayer de donner à la Gazette de France un aperçu de notre Secret politique de Napoléon. — A cette fin, nous acceptons ici gratuitement pour nous-mêmes, c'est-à-dire pour ce Secret politique, toute la réfutation qu'elle n'a adressée réellement qu'à l'Idée napoléonienne de Londres; et nous l'acceptons même avec toutes les exagérations et avec tous les mensonges dont cette Gazette s'est servie pour renforcer ses prétendus argumens. Par cette concession, en ne sortant pas de la sphère des idées communes de ces folliculaires, nous pourrons peut-être leur faire entrevoir l'existence du monde intellectuel dans lequel on est parvenu à dévoiler cet immense et impénétrable Secret politique de Napoléon, duquel dépendent les destinées actuelles de l'humanité.

A la vérité, nous pourrions facilement, nous et

même les défenseurs de l'Idée napoléonienne de Londres, nous pourrions, disons-nous, faire disparaître le mensonger étalage de prétendus faits sanguinaires, immoraux et irréligieux, par lesquels la Gazette de France veut atteindre Napoléon et confondre ses panégyristes, probablement par le contraste de ces faits qu'elle qualifie du nom de despotiques, avec les prétendus faits libéraux des anciennes dynasties de la France, dont cette Gazette se constitue le défenseur. Il suffirait, pour cela, d'opposer ici réellement, aux prétendus faits sanguinaires, une seule nuit, celle de la Saint-Barthélemy, aux prétendus faits immoraux, un seul passe-temps, le Parc-au-Cerf, et aux prétendus faits irréligieux, une seule conviction, l'Apostasie de Henri IV, qui suffiraient complétement, ce nous semble, pour balancer la totalité des faits faux que cette véridique Gazette reproche à Napoléon. — Mais, ce n'est pas là notre objet; car, nous ne parviendrions pas ainsi à éclairer la Gazette de France sur le monde moral sur lequel repose l'empire napoléonien. Nous acceptons donc, nous le répétons, toute sa prétendue réfutation, avec toutes ses exagérations et tous ses mensonges, pour ne pas sortir des idées communes de ces gazetiers. — Bien plus, pour ne contrarier en rien la marche de ces idées vulgaires de la Gazette de France, nous convenons volontiers que, si l'on établit l'*Idée napoléonienne de Londres* sur les principes par lesquels ses officieux amis veulent l'expliquer à Paris, c'est-à-dire sur l'union de la liberté à un pouvoir

exclusivement physique et par conséquent irréligieux, sa réfutation par la Gazette est logiquement valide et découvre clairement toute l'immoralité politique qui se trouverait ainsi dans cette Idée napoléonienne. Par cette deuxième concession de notre part, la Gazette de France pourra, avec une attention mieux soutenue, écouter ce que nous allons lui dire.

Oui, nous acceptons votre réfutation et nous admettons que tout ce que vous reprochez à l'empire et à l'usage de l'autorité de Napoléon, en y comprenant vos exagérations et vos mensonges, est vrai en tous points; et néanmoins, si son autorité politique consistait dans un pouvoir moral et par là même religieux, comme le découvre notre Secret politique de ce grand homme, toutes vos exagérations et tous vos mensonges, quand même ils seraient vrais, se trouveraient légitimés moralement et surtout religieusement, au milieu de l'actuelle perdition, morale et religieuse, du monde civilisé, non seulement chez les peuples, mais de plus chez leurs autorités, politiques et même religieuses. Et ces faits que vous alléguez contre Napoléon, quelque exagérés et quelque mensongers qu'ils soient, se trouveraient surtout légitimés au milieu de la profonde ignorance universelle, philosophique, morale et religieuse, dans laquelle, par vos écrits journaliers, vous avez plongé la France. — Mais, ce qui est décisif, si vous pouviez comprendre la haute mission que le Créateur a donnée à Napoléon, mission qui, d'après ce qu'on vous

apprend dans son Secret politique, doit amener l'humanité à son actuelle et indispensable régénération morale, en la faisant sortir de la voie funeste de vos écarts révolutionnaires, pour la faire entrer dans la voie salutaire de ses véritables destinées, si vous pouviez, disons-nous, comprendre cette grande et divine mission de Napoléon, que malheureusement vous ne pourrez jamais comprendre dans votre ignorance actuelle, vous reconnaîtriez en outre, comme nous l'avons prouvé dans son Secret politique, que, s'il y a un reproche à faire à ce moderne réformateur, c'est celui de n'avoir pas usé de toute la puissance que le Ciel lui avait confiée pour cette haute mission, et d'avoir ainsi, par une trop scrupuleuse sujétion à d'arbitraires convenances, compromis les destinées du monde, en laissant non achevé ce grand ouvrage auquel Dieu l'avait appelé.

Qu'on se figure maintenant la risible forfanterie de la Gazette de France, lorsque, en terminant sa prétendue réfutation, elle s'écrie victorieusement : « Il est temps d'en finir avec ce charlatanisme d'empiriques montés sur des tréteaux pour parler à une foule ignorante et crédule et lui vanter son spécifique. Ce n'est pas avec les vieilles idées de l'empire qu'on guérira la France ; elle connaît le vrai remède et le véritable médecin. » — Il est bon de faire connaître au lecteur le vrai sens de ces vociférations de la Gazette ; le voici. — Ce *charlatanisme*, c'est la découverte des vérités absolues ; ces *empiriques*, ce sont Kant, Jacobi, Reinhold,

Fichté, Bouterweck, Bardili, Krause, Hégel, Schelling, et avec eux le monde savant de l'Allemagne, d'où sont sorties toutes les lumières européennes; ces *tréteaux*, ce sont les régions infinies des destinées de l'homme; cette *foule ignorante et crédule*, c'est la France moderne, dans son noble entraînement vers le progrès; ce *spécifique*, c'est l'union finale de la philosophie et de la religion; et ces *vieilles idées de l'empire napoléonien*, c'est un immense avenir moral du monde : tandis que, d'après ces risibles saltimbanques de la publicité, qui ont l'effronterie de parler de ces grandes choses sans les comprendre, leur *vrai remède pour guérir la France*, c'est le retour à l'ancien servilisme et à l'ancien obscurantisme de ce pays; et leur *véritable médecin*, c'est la science de la Gazette de France. — Il faut réellement désespérer du salut politique d'une grande nation chez laquelle une si plate ignorance, qui décèle une véritable imbécillité dans les fonctions rationnelles de l'homme, peut se produire journellement avec une si éclatante sérénité et avec une si parfaite apparence de conviction.

Mais, laissons là ces fourberies soi-disant catholiques, car ce n'est rien autre, fourberies qui déconsidèrent de plus en plus notre sainte religion, et abordons les questions importantes qui font le véritable objet de cet opuscule. — Nous venons de dire, à plusieurs reprises, que, de la manière dont les officieux amis de l'*Idée napoléonienne de Londres* l'interprètent à Paris, cette idée se trouve réduite, en principe, à l'union de la liberté à un pouvoir

exclusivement physique et par conséquent anti-religieux. — Or, tel n'est point le véritable sens de l'Idée napoléonienne dont il s'agit; et par conséquent, son interprétation parisienne que nous venons de signaler, et qui, dans ce moment, se trouve produite avec aveu dans le journal le *Capitole*, n'est en réalité qu'un FAUX NAPOLÉONISME. — C'est ce que nous nous proposons de démontrer.

D'abord, l'Idée napoléonienne de Londres, en y comprenant toutes ses tendances, n'est rien autre qu'une simple expression d'un profond et vif sentiment de la grandeur incomparable et de la mission providentielle de Napoléon. Elle ne fait ainsi qu'exposer le FAIT de la vaste réforme politique qui transpire dans la courte et si féconde domination de cet homme extraordinaire; et elle s'abstient constamment, comme elle devait le faire par convenance, de s'enquérir des LOIS, philosophiques et religieuses, qui ont présidé à l'existence et au développement de ce fait immense. En un mot, et pour parler vulgairement, elle se borne à signaler, avec une inébranlable conviction, les majestueux EFFETS politiques de la miraculeuse apparition de Napoléon sur la terre; et elle se garde bien de vouloir scruter les impénétrables CAUSES de ce merveilleux phénomène moral. — Et en vérité, ce n'est point à l'illustre auteur présumé de cette Idée napoléonienne de Londres qu'il appartenait de faire de telles recherches philosophiques. La tâche de ces difficiles recherches rentrait dans le domaine spéculatif de la haute philosophie, où elle faisait par-

tie des grands problèmes de l'humanité, et nommément de l'immense problème des destinées finales de l'homme, et par là même du problème décisif de la philosophie de l'histoire, dont nous attendions en vain la solution depuis si long-temps, pour pouvoir découvrir l'avenir de notre espèce humaine et fixer ainsi la vraie loi du progrès. — On comprendra mieux cette convenance ou même cette espèce d'obligation qu'avait l'auteur de l'Idée napoléonienne de Londres de ne pas faire entrer, dans son écrit purement politique, de pareilles recherches philosophiques, lorsqu'on aura approfondi, dans notre *Secret politique de Napoléon,* les voies nouvelles, transcendantes, et en quelque sorte surnaturelles, qu'il a fallu explorer, depuis la récente réforme philosophique de l'Allemagne, pour arriver à la découverte de ces grandes vérités.

Ensuite, on comprendra, par contre-coup, ou comme un résultat immédiat de ces considérations, que cette même convenance et cette même espèce d'obligation de ne pas faire entrer de si hautes recherches philosophiques dans la reproduction et dans l'interprétation de l'Idée napoléonienne à Paris, devenaient encore plus urgentes, surtout lorsqu'il ne s'agissait que d'une reproduction vulgaire de cette grande Idée dans un journal, probablement en vue de rallier en France un parti napoléonien. Il suffisait en effet de rappeler, dans toute occasion favorable, les grands et salutaires faits de Napoléon, et de légitimer, dans des circonstances analogues, ceux de ces faits qui paraissent con-

traires aux voies ordinaires et légales. Et il fallait surtout s'abstenir soigneusement de vouloir scruter les hautes conditions, philosophiques et religieuses, des impénétrables maximes et tendances politiques de ce grand réformateur, parce que, comme on peut le reconnaître aujourd'hui dans son Secret politique, et comme on pouvait le pressentir d'avance, ces conditions supérieures ne pouvaient être découvertes dans les régions des idées connues dans lesquelles se trouvent les journaux français. Napoléon lui-même ne pouvait probablement qu'entrevoir ou plutôt sentir ces hautes conditions de sa mission providentielle ; et il aurait certainement été embarrassé si on lui avait demandé de déduire, d'une manière didactique, les principes des voies réformatrices dans lesquelles son génie supérieur l'entraînait si violemment. Et comment alors des hommes qui certes ne sont pas à la hauteur des régions où planait ce grand génie, peuvent-ils vouloir aujourd'hui, sans aucune déduction philosophique et rigoureuse de leurs assertions, nous faire connaître, dans leurs journaux ou écrits quelconques, les insaisissables principes de cette grande mission divine ?

Mais, le comble de cette inconvenance, pour ne pas dire plus, serait sans contredit lorsque, pour expliquer ainsi le miraculeux phénomène politique de Napoléon, on voudrait lui assigner, pour principes, quelques vues excentriques de la grande révolution française, surtout le faux idéal d'une absolue liberté des peuples, que l'on a constitué légalement

en France sous le nom d'une EXCLUSIVE SOUVERAINETÉ NATIONALE. A coup sûr, d'après ce que nous avons prouvé rigoureusement dans notre *Métapolitique messianique,* dont l'application pratique et historique nous a conduits à découvrir le Secret politique de Napoléon, un tel principe d'une exclusive souveraineté nationale, qui est faux absolument, et sous le point de vue pratique, parce qu'il lie la liberté, qui est une faculté morale de l'homme, avec un pouvoir exclusivement physique, qui, par suite de la dépravation originelle de l'homme, est toujours virtuellement immoral, et sous le point de vue spéculatif, parce que cette synthèse de la liberté, dont le caractère est la spontanéité, et du pouvoir physique, dont le caractère est l'inertie, est une véritable contradiction logique, un tel principe, disons-nous, dénaturerait entièrement les vues réformatrices de Napoléon, ces vues augustes qui, comme nous le reconnaissons dans son Secret politique, s'étendent sur un immense avenir moral des peuples où, sous des conditions religieuses, l'humanité doit atteindre ses destinées finales sur la terre. Et par conséquent, une telle défiguration des vues providentielles de ce réformateur moderne, ne serait évidemment, dans ses principes et dans ses conséquences, rien autre qu'un FAUX NAPOLÉONISME. — Or, c'est là notoirement la défiguration manifeste que l'on tend aujourd'hui, par des menées mystérieuses, à établir en France, et que le susdit journal, le *Capitole,* en se vouant ostensiblement à la défense et à l'extension de l'Idée

napoléonienne dans ce pays, nous présente déjà et sans cesse, dans toute sa réalisation mystique et dans toutes ses hideuses conséquences.

Nous pourrions nous dispenser ici d'alléguer des preuves de cette perversion du napoléonisme par le *Capitole;* car, chaque feuille de ce journal, depuis le changement de sa direction, en apporte elle-même une preuve manifeste. — Toutefois, pour ceux qui ne lisent pas ce journal prétenduement napoléonien, nous allons joindre ici quelques extraits de la déclaration publique qu'il a produite lui-même, sous le titre d'*Un mot sur nos doctrines*, dans sa feuille du 25 mai 1840. — Les voici :

« La souveraineté nationale avant tout... Le droit « national avant tout ! Donc, la souveraineté na- « tionale au-dessus des dynasties, au-dessus des « constitutions écrites, au-dessus des formes ! »

Donc, ajouterons-nous, la SOUVERAINETÉ NATIONALE AU-DESSUS DES LOIS MORALES !

« Là est toute la base de notre politique (de » celle du *Capitole*); là est le point de départ de « toutes nos doctrines, là est leur point de re- « tour. »

« Nous voulons que la nation n'ait point d'autre « tuteur qu'elle-même, PAS MÊME DIEU, afin qu'elle « conserve toute sa majesté, afin que tout, la VÉ- « RITÉ ELLE-MÊME, soit forcé de s'incliner devant « cette majesté. »

« On nous demande nos formules et notre sys- « tème. — Nos formules ? Nous n'en avons qu'une : « Tout par la volonté de la nation, la CRÉATION DU

« MONDE et SA DESTRUCTION. — Notre système ?
« Nous n'en avons qu'un : Adopter tout ce que la
« nation voudra, MÊME LE FAUX ET LE MAL ; et re-
« jeter tout ce qui sera contraire à la volonté de
« la nation, MÊME LE VRAI ET LE BIEN ! »

« Si nous ne parlions qu'en notre nom, MÊME
« AU NOM DE LA RAISON, nous ne serions rien. Si
« nous ne voulions qu'interpréter le vœu national,
« EN NOUS SERVANT DES LOIS DIVINES ET MORALES,
« nous ne serions qu'un parti ; et un parti n'est
« rien aujourd'hui. Nous sommes un principe de
« nationalité, et non pas une opinion, PARCE QUE
« CE PRINCIPE EXCLUSIF EST AUJOURD'HUI UNE VÉ-
« RITÉ ABSOLUE POUR TOUS LES HOMMES ! — Tout le
« reste, hommes, choses, formes, systèmes, BOU-
« LEVERSEMENT DE LA FRANCE, RUINE DU MONDE
« CIVILISÉ, etc., etc., nous l'attendons de la volonté
« nationale ! »

Nous ne nous amuserons pas ici à réfuter ces platitudes révolutionnaires. — Notre Métapolitique messianique, qui signale jusqu'à leur immonde origine mystérieuse, en a fait justice suffisamment pour qu'aucun homme raisonnable, qui aura approfondi ces hautes vérités politiques, n'ose plus proclamer de tels écarts, nous dirons même de telles immoralités. — Mais, nous devons montrer ici que ces dangereux écarts sont diamétralement opposés aux vues protectrices de Napoléon, et par conséquent que cette doctrine immorale du *Capitole* n'est qu'un perversif système de FAUX NAPOLÉONISME. En effet, nous avons déjà cité, dans le

Secret politique de Napoléon, la déclaration très explicite de ce monarque concernant ce grave sujet, lorsque nous avons rappelé ses réflexions sur le choix du lieu pour son couronnement. Voici, encore une fois, ses propres paroles : « On a songé au Champ-de-Mars, par réminiscence de la fédération, mais les temps sont bien changés : le peuple alors était souverain, tout devait se faire devant lui ; gardons-nous de lui donner à penser qu'il en est toujours ainsi. »

Nous venons de dire qu'il n'est plus nécessaire de réfuter ces écarts révolutionnaires du *Capitole*. Mais, nous ne pouvons pas empêcher qu'il ne se réfute lui-même par ses propres contradictions. Ainsi, dans la même feuille où ce journal déclare la susdite TOUTE-PUISSANCE DIVINE de la nation, et immédiatement après cette déclaration, en parlant de sa favorite organisation du travail, il dit : « S'il s'agissait de résoudre un problème de physique ou de chimie, s'adresserait-on aux assemblées nationales ? Or, en quoi trouve-t-on moins délicate et moins importante la question de réorganisation du travail, et à plus forte raison, ajouterons-nous, la question générale de l'organisation sociale ou politique ? »

Ce qu'il y a de plus remarquable et de très conséquent dans ce faux napoléonisme du *Capitole*, c'est que, dans sa doctrine d'une ABSOLUE SOUVERAINETÉ NATIONALE, ce journal peut aboutir et aboutit effectivement à tous les extrêmes imaginables d'une effrénée licence anarchique ; de sorte que

Marat, Danton, Robespierre, et tous les sanguinaires apôtres de la liberté révolutionnaire, ne seraient que des pygmées à côté de Napoléon, à côté de ce colossal protecteur de l'autorité populaire. Par ces conséquences très naturelles et très directes de la doctrine du *Capitole*, l'Idée napoléonienne se résoudrait tout simplement dans les doctrines de Babœuf, de Saint-Simon, de Fourrier, d'Owen, et d'autres gens de cette classe; et les véritables napoléoniens, ce seraient les communistes modernes. — Il n'est pas nécessaire d'alléguer des preuves de ces risibles et dangereux écarts du *Capitole*. Ce ne sont pas seulement de possibles conséquences logiques de sa doctrine outrée d'une absolue souveraineté nationale; ce sont déjà, comme nous venons de le dire, des conséquences effectives et très clairement articulées dans presque toutes les feuilles de ce journal. La première de ces feuilles qui nous tombe sous la main, celle du 23 juillet 1840, va nous en donner un échantillon. Dans cette feuille, le rédacteur du *Capitole*, en rendant compte de l'examen qu'un autre journal, le *Courrier français*, avait fait la veille des élémens actuels et suffisans pour une parfaite organisation du travail, s'écrie que le *Courrier* avait oublié une considération essentielle, celle de ce que le capital se transmet encore HÉRÉDITAIREMENT, d'où il résulte qu'il n'existe pas encore d'égalité dans les conditions sociales. — Ainsi, pour y parvenir, il faut annuler le DROIT D'HÉRÉDITÉ ! — Et c'est là ce que le *Capitole* nous présente comme étant l'Idée napoléonienne !

Avant de poursuivre ce faux napoléonisme, qu'on nous permette de témoigner ici notre surprise de ce que, dans ce moment, presque tous les écrivains français ne cessent de manifester des vœux ardens pour on ne sait quelle organisation du travail et pour toutes sortes d'associations physiques de ce genre, en qualifiant ces questions du nom de grands et difficiles problèmes actuels de l'humanité. — On a vraiment de la peine à comprendre comment, dans une nation spirituelle et si fortement dévouée au triomphe de la dignité de l'homme, on ait pu aveugler ses écrivains au point de leur faire concevoir et désirer ardemment de si mécaniques combinaisons humaines, qui toutes porteraient atteinte à la haute qualité de l'homme comme être raisonnable, c'est-à-dire comme créateur de ses propres destinées. En effet, hors des associations morales, qui lui sont prescrites par un impératif absolu, émanant de ses conditions hyperphysiques et éternelles, toutes les associations purement physiques, qui n'auraient qu'un intérêt terrestre ou temporel, et qui néanmoins, dans cette opposition à son infini principe de rationalité ou d'indépendance de ce monde physique, lui seraient imposées comme obligatoires ou nécessaires moralement, constitueraient un véritable bouleversement de l'ordre moral du monde et frapperaient ainsi d'indignité tout homme qui, sans rougir de cet abandon de sa qualité de créateur de ses destinées, voudrait s'y soumettre ou seulement y participer. — On peut juger, par cette espèce de monomanie d'association

que l'on est ainsi parvenu à inculquer aux écrivains français, combien doit être forte en France l'influence de la bande invisible que nous avons signalée dans le Secret politique de Napoléon, et dont cette risible et dangereuse monomanie est un des mystérieux ouvrages. Heureusement, il a été fait justice de ces folies d'associations physiques dans notre Métapolitique messianique, où la philosophie de l'organisation économique de la société a été établie complétement, et où les questions fondamentales de cette organisation ont été résolues de manière à ne plus dépendre que de simples évaluations mathématiques; au point que tout homme qui dorénavant voudrait reproduire ces questions économiques, sans les démontrer ainsi par des formules mathématiques rigoureuses, prouverait par là même, puisqu'il ne s'agit plus que de la détermination de quantités, son absolue ignorance dans cet ordre de considérations sociales, tout comme il la prouverait en Mécanique céleste, s'il voulait y raisonner sans déterminations mathématiques. — Mais, revenons au faux napoléonisme.

Nous en avons dit assez, et il nous répugnerait même d'en dire davantage, pour mettre, dans tout son jour, cette perversive défiguration de l'Idée napoléonienne par le *Capitole,* son officieux défenseur et propagateur. — D'ailleurs, sans avoir besoin de notre présente dénonciation publique de cette prétendue défense, tout le monde s'aperçoit clairement de ce faux napoléonisme du *Capitole* surtout lorsqu'on a pris connaissance du Secret politique de

Napoléon, tel que nous l'avons dévoilé. — Voici, en effet, ce que la *Quotidienne*, journal légitimiste qui ne saurait être ami de Napoléon, vient de dire au *Capitole*, dans sa feuille du 21 juillet dernier, après avoir eu connaissance du susdit Secret politique, que nous lui avons envoyé le 4 du même mois.

« Nous devons, dit la *Quotidienne*, un avertisse-
« ment au parti impérialiste, représenté par le *Ca-*
« *pitole*. — Nous nous apercevons, depuis quelque
« temps, d'une tendance sur laquelle il se méprend
« visiblement. Au lieu de se constituer à l'état de
« parti monarchique, il se constitue à l'état de parti
« libéral; c'est se traîner, par là même, à la suite
« de tous les partis de la Révolution..... Vers son
« origine, une intelligence des besoins et des idées
« d'une monarchie puissante et nationale parut nous
« être commune, si ce n'est qu'il la voulait avec
« un nom nouveau, et que nous la voulions avec
« un nom historique. Depuis lors (probablement
« depuis le changement de sa direction), nous re-
« marquons une certaine altération dans la poli-
« tique du *Capitole*, et nous voyons que ce n'est
« pas de l'ordre monarchique qu'on présente à la
« France, sous le nom d'impérialisme, mais de
« l'ordre révolutionnaire; c'est là une très grande
« erreur de jugement..... Nous concevons la dé-
« fense des intérêts créés sous l'Empire. Nous con-
« cevons, jusqu'à un certain point, qu'on rattache
« cette défense à une nature de pouvoir distincte
« de la monarchie légitime. Ce que nous ne con-
« cevons pas, c'est qu'on transforme l'impérialisme

« lui-même, et qu'on en fasse une mesquine frac-
« tion de la Révolution. Dans ce cas, il est plus
« logique d'aller droit à la politique du *National*.
« Il y a des gens qui diraient même qu'il est plus
« utile de s'arrêter à la politique du juste-milieu.
« — Pour nous, nous n'avons compris l'impéria-
« lisme qu'à l'état de monarchie puissante; car, au
« point de vue de la démocratie jacobine, ce n'est
« plus qu'un incident d'usurpation, qu'un autre
« incident déplace, et ainsi à perpétuité..... C'est
« faire descendre la cause qu'on veut agrandir, à
« la hauteur des fédérés des Cent-Jours, c'est-à-
« dire c'est sortir des conditions mêmes que le
« génie de Bonaparte s'est faites à lui-même. A
« dire vrai, nous pensions que le parti impéria-
« liste avait autre chose à faire, non seulement en
« France, mais en Europe. »

Avant de reproduire ici la réponse que le *Capitole* a faite à cette grave admonition publique, nous ferons remarquer que c'est déjà dans notre Secret politique de Napoléon, et nulle part ailleurs, que la *Quotidienne* a pu trouver les principes de cette grande modification dans ses idées légitimistes sur la monarchie. En effet, la *Quotidienne* avoue maintenant qu'elle conçoit l'existence légale d'une nature de pouvoir DISTINCTE de la monarchie légitime ou historique. Elle comprend l'impérialisme comme une monarchie puissante et comme n'étant point, dans ses vraies conditions conçues par Napoléon, ni une mesquine fraction de la Révolution, ni par conséquent une simple USURPATION. Elle conçoit

ainsi la défense légitime des intérêts créés sous l'Empire; et elle avoue qu'elle reconnaît qu'au lieu de se placer au point de vue de la démocratie jacobine, le parti impérialiste avait autre chose à faire, non seulement en France, mais en Europe. — Cette grande modification ou plutôt cette réforme dans les idées légitimistes, est manifestement le premier fruit de notre révélation du Secret politique de Napoléon; et cette grave modification aplanira sans doute bien des difficultés pour arriver progressivement, et par de pures voies rationnelles, à l'établissement légal de l'avenir moral qui est fondé par ce Secret politique. — Voici maintenant la réponse du *Capitole* à cette admonition salutaire par la *Quotidienne*. Nous laissons le lecteur juger de la bonne foi de cette réponse.

« La *Quotidienne* nous adresse (dit le *Capitole*) « une allocution..... dont le sens et la portée nous « échappent absolument (observez que le *Capitole* « connaissait alors parfaitement notre Secret poli- « tique de Napoléon, que nous lui avions envoyé « déjà le 30 juin précédent). — La *Quotidienne* « prétend que nous faisons de l'ordre révolution- « naire, de la démocratie jacobine, au lieu de « nous consacrer exclusivement à ce qu'elle ap- « pelle la défense des intérêts créés sous l'Em- « pire, en les plaçant sous la protection d'une « monarchie puissante, qui comprendrait les be- « soins et les idées du pays absolument comme la « monarchie de la *Quotidienne* (remarquez que ce « journal légitimiste reconnaît précisément dans la

« monarchie de l'Empire une nature de pouvoir
« DISTINCTE de la monarchie légitime, c'est-à-dire de
« la monarchie de la *Quotidienne*). — Nous voulons
« (continue le *Capitole* après cette perversion du
« sens de la *Quotidienne*), nous voulons que la na-
« tion soit appelée à prononcer elle-même sur son
« avenir (quel qu'il soit, bon ou mauvais), et nous
« ne reconnaissons pas de droit antérieur et supé-
« rieur à son droit souverain (pas même les lois
« morales!). Nous ne savons si c'est là (oui, c'est
« là précisément) que la *Quotidienne* a remarqué
« l'esprit démocratique dont elle se fait un grief
« contre nous. Mais, en se soumettant à la vo-
« lonté de la nation (et en excluant toute influence
« de la morale et des lois divines qui la prescrivent),
« la politique napoléonienne (dites celle du *Capi-
« tole*) n'en est pas moins dirigée vers l'établisse-
« ment d'un régime où le pouvoir social serait
« fortement et unitairement constitué (comme ce-
« lui du Comité de Salut public ou comme celui
« du Père des Saint-Simoniens) pour pouvoir ac-
« complir sa haute mission, qui consiste (écoutez,
« écoutez): 1° à donner à la France une attitude
« fière en Europe, 2° à lui rendre ses frontières
« mutilées par les traités de 1815, 3° à se mettre
« à la tête de tous les progrès de la civilisation,
« et 4° à concilier les garanties d'un ordre puissant
« avec celles d'une généreuse liberté. »

Nous ne ferons pas au lecteur l'injure de lui développer davantage cette réponse du *Capitole;* mais, nous devons arrêter son attention sur la prétendue

spécialité de la soi-disant politique napoléonienne de ce journal, spécialité qu'il fait consister pompeusement dans les quatre points par lesquels il termine sa réponse. — Pour cela, nous prierons le lecteur de chercher quel est aujourd'hui le parti politique en France, sans même excepter celui des légitimistes, fondé sur les traités de 1815, qui ne désire et ne veuille obtenir, pour son pays, précisément les mêmes quatre points que le *Capitole* revendique ainsi exclusivement pour sa prétendue politique napoléonienne. En vérité, il faut avoir une bien pauvre idée de la nation française pour croire que l'on excitera son amour-propre par de si stupides lieux communs. Cette illustre nation, pour qui l'HONNEUR est la devise caractéristique, sait très bien qu'il est moralement impossible, pour une nation comme pour un seul homme, d'être fier de rien autre que de la justice et des lumières; et elle sait tout aussi bien qu'on ne se place nullement à la tête de la civilisation européenne en se mettant, hors de toute civilisation, à la tête des babouvistes et des communistes, comme le conseille le faux napoléonisme du *Capitole*. En effet, ne pouvant s'arrêter, ni à la politique du juste-milieu, ni même à celle du *National*, de ce véritable journal du libéralisme, comme le lui conseille la *Quotidienne*, et ne pouvant non plus concevoir lui-même aucune idée nouvelle à laquelle il puisse attacher la politique de Napoléon, ce pauvre *Capitole*, pour se distinguer d'une manière quelconque dans son officieuse défense de l'Idée

napoléonienne, est bien forcé de se jeter dans ces extrêmes écarts révolutionnaires, où l'on est aussi effrayé qu'étonné de voir figurer ce puissant réformateur.

C'est, il faut le remarquer, comme l'avait déjà remarqué Napoléon lui-même, une véritable fatalité qui paraît généralement s'attacher à la défense du système politique de ce grand homme. Ce sont toujours ses meilleurs amis, les vrais et les prétendus, qui ont nui et qui nuisent le plus au développement et aux progrès de la grande réforme sociale, inhérente à ce vaste et majestueux système politique. Qu'on se figure, dans ce moment, l'appui qu'on peut attendre pour ces hautes et si urgentes régénérations politiques, en France et surtout en Europe, lorsqu'on voit le *Capitole*, le journal précisément qui se déclare le défenseur officiel de ces grandes idées, se jeter à corps perdu dans la plus basse et la plus vile démocratie, c'est-à-dire dans une véritable ochlocratie ou canaillocratie. — Nous ne cachons pas que c'est principalement cette perversion publique, et en quelque sorte méthodique, de l'impénétrable et si urgent système politique de Napoléon, qui nous a déterminés, en dépit de nos intérêts personnels, à en révéler le secret, pour sauver les grandes destinées du monde; ces destinées glorieuses qui, à notre connaissance certaine, comme nous l'avons prouvé dans notre Métapolitique, en dérivent immédiatement, et qui, hélas, à la connaissance universelle, ont coûté tant de sacrifices et de sang à l'humanité !

Nous pensons que la *Gazette de France* ne dira plus que, comme le *Capitole*, nous avons reçu le mot d'ordre pour la défense de l'Idée napoléonienne de Londres. Et elle le dirait encore moins si nous pouvions lui communiquer la conviction que nous avons de ce que le salut politique de la France et du monde civilisé, au milieu de l'effrayant et progressif désordre révolutionnaire, n'est possible, dans l'actuelle crise providentielle de l'humanité, par aucun autre moyen que par une prompte et décisive transition rationnelle aux véritables voies napoléoniennes, à ces voies positives et salutaires qui seules, d'après ce que nous avons prouvé d'une manière irréfragable, peuvent nous faire sortir de l'immense et périlleux désordre actuel, et peuvent nous conduire à l'avenir moral où l'homme doit enfin accomplir ses grandes destinées.

Nous devons à cette occasion, pour mieux établir l'indépendance absolue de nos doctrines messianiques, déclarer que nous n'avons jamais eu aucune relation, ni directe ni indirecte, avec le prince Louis-Napoléon, l'auteur présumé de l'Idée napoléonienne de Londres, ni avec aucun autre haut membre de cette auguste famille. — Si nous avions eu l'honneur de connaître ce prince, nous aurions cherché à le dissuader, non de la publication de son *Idée napoléonienne*, car personne ne saurait mieux sentir et exprimer cette haute idée, mais de toute allusion aux causes encore inconnues de cette grande mission providentielle; causes qui, ne pouvant être dévoilées que par une transcen-

dante et didactique philosophie, devaient nécessairement prêter à de fausses interprétations, et par conséquent à un véritable compromis de l'Idée napoléonienne, comme cela arrive effectivement par la fausse interprétation que lui donne le *Capitole*. — Tout ce que nous pouvions faire dans cette vue, c'était d'écrire deux lettres que nous avons adressées à ce journal, lorsqu'à la fin de juin dernier, il annonçait le premier cahier de l'Idée napoléonienne de Londres. Nous espérions pouvoir, par ces lettres, détourner le *Capitole* de sa funeste interprétation ochlocratique de tout ce qui, dans cette Idée napoléonienne, pouvait avoir quelque trait aux causes ou conditions secrètes du glorieux système politique que cette Idée devait si bien nous rappeler. Le lecteur désirera sans doute connaître ces deux lettres; et à cette fin seulement, nous allons les reproduire ici.

Paris, le 28 juin 1840.

Monsieur le Rédacteur du *Capitole*.

Dans l'opuscule intitulé *Question décisive sur Napoléon*, dont vous avez recommandé la lecture, se trouve la conclusion remarquable que voici : « L'avenir appartient à celui qui devinera le mystère gigantesque de Napoléon, et qui saura se servir de ce merveilleux secret pour arracher la France à la confusion, et pour mener le monde vers les fins glorieuses qui, dans cet impénétrable secret, lui furent assignées par la divine Providence. »

Or, dans votre numéro d'aujourd'hui (28 juin), vous reproduisez, sous le titre d'*Idée napoléonienne*,

l'introduction d'une *Revue mensuelle* qui commence à être publiée à Londres. Et dans cette introduction, vous expliquez, dites-vous, en peu de mots ce que vous entendez par l'Idée napoléonienne. — Est-ce là, Monsieur, l'explication de cet impénétrable secret dont dépend actuellement l'avenir du monde? — J'ai dû le penser en voyant la pompe avec laquelle vous annoncez toutes ces grandes choses. Et j'ai dû naturellement, par l'intérêt que je prends à ce mystérieux avenir napoléonien, étudier à fond toutes vos explications.

Vous l'avouerai-je, sans doute par mon incapacité intellectuelle, je n'ai pu découvrir, dans vos brillantes explications, aucune, absolument aucune idée politique nouvelle. Et je ne doute pas que tous les gouvernemens modernes, surtout celui de Louis-Philippe, ne puissent s'attribuer, plus ou moins, tous les avantages dans lesquels vous faites consister exclusivement l'idée napoléonienne, à la seule et unique exception des avantages que donnent les conquêtes et dont il ne peut ici être question.

Je suis loin de présumer par là l'inutilité de la publication de la susdite *Revue mensuelle* sur les idées napoléoniennes. Bien au contraire, j'espère que, par toutes ces tentatives d'expliquer le secret politique de Napoléon, on parviendra à comprendre tout ce qu'il y a d'impénétrable, jusqu'à ce jour, dans ce grand secret providentiel.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc., etc.

Un de vos abonnés.

Nota. — A cette époque, notre *Secret politique de Napoléon*, ni même notre *Métapolitique messianique*, d'où l'on a extrait ce Secret, n'étaient pas encore publiés. — Voici la seconde lettre :

Paris, le 30 juin 1840.

Monsieur le Rédacteur du *Capitole*.

Dans votre feuille d'aujourd'hui (30 juin), en parlant du *Système électoral*, on commence par dire que « l'idée napoléonienne consistait à allier les idées de liberté aux idées d'autorité, » et que « tel est en effet le SECRET du législateur moderne. » — Je pense que, par suite de la rapidité avec laquelle on rédige les journaux, on a ici substitué le mot de *secret* à celui de *problème ;* car, la synthèse des idées de liberté et des idées d'autorité est, jusqu'à présent, un véritable problème, et notoirement le grand problème politique de tous les gouvernemens modernes. C'est la solution de ce difficile problème qui est encore un SECRET pour le monde civilisé. Et si, comme tout le fait présumer, Napoléon a trouvé cette solution, si décisive aujourd'hui, ce serait là précisément le SECRET POLITIQUE de ce grand homme. Mais alors, c'est cette solution elle-même, et non le simple problème, qu'il faudrait révéler à l'humanité pour faire reconnaître Napoléon comme réformateur du monde.

Or, c'est cette haute révélation qui se trouve dans l'ouvrage ci-joint, la *Métapolitique messianique*, que l'on publie aujourd'hui et que j'ai l'honneur de vous présenter.

Votre très humble serviteur, etc.

Un de vos abonnés.

Deux ou trois jours après, nous adressâmes, au même journal, le *Secret politique de Napoléon*, qui venait de paraître et qui d'ailleurs se trouvait déjà à la fin de la susdite *Métapolitique messianique*, où il forme notoirement une application pratique et historique de cette doctrine absolue. — Malheureusement, ni ces lettres, ni même ces ouvrages, adressés au *Capitole*, n'ont pu changer en rien les opinions, probablement bien arrêtées, de cet excentrique journal qui, d'après des manifestations assez positives, paraît destiné à une telle propagation mystérieuse du faux napoléonisme. En conséquence, après l'avoir signalé au public, nous l'abandonnons maintenant à sa triste mission.

Au moment où nous allions livrer à l'impression cette partie du manuscrit, aujourd'hui le 7 de ce mois d'août, nous apprenons, par les journaux, l'arrestation du prince Louis-Napoléon, à la suite de sa grave tentative sur Boulogne. — Voilà donc le funeste et déplorable résultat du faux napoléonisme! — Depuis long-temps, en voyant ce prince protéger, peut-être même défrayer, la production publique et périodique des fausses doctrines révolutionnaires que l'on débitait en France sous l'égide du nom de Napoléon, nous pouvions entrevoir les démarches désastreuses que l'on conseillait à cet ardent et malheureux jeune homme. En effet, il nous était impossible de supposer que, sans même connaître encore les principes secrets et impénétrables du système politique de l'Empereur, le prince

Louis-Napoléon n'eût pas au moins un vif pressentiment de la base morale sur laquelle se trouve fondé ce grand système de réformation politique. Et alors, en le voyant ainsi contracter publiquement une alliance avec la démagogie la plus effrénée, nous dûmes comprendre quels étaient les projets doublement dangereux de cet ostensible héritier d'un si grand nom. Pour le faire remonter sur le trône de Napoléon, on le poussait à se servir des moyens révolutionnaires les plus outrés; et en lui offrant cette ignoble assistance, on compromettait à jamais, par cette fausse interprétation de l'Idée napoléonienne, l'éternelle vérité qui est dans la réformation conçue par le génie de Napoléon, et qui, par là même, constitue aujourd'hui la garantie providentielle de l'avenir moral du monde. — Aussi, comme on le voit clairement dans notre Secret politique de Napoléon, un des buts que nous nous proposions d'atteindre par cette application pratique ou historique du Messianisme, était de détourner de toute voie révolutionnaire, au milieu des angoisses de son long exil, l'illustre famille impériale, en lui montrant l'inévitable danger de compromettre, dans cette voie impure, les destinées du monde, signalées par son Chef auguste, et en lui faisant prévoir toute la grandeur qui l'attendait avec le développement progressif des vérités absolues qui sont le fond de cette immense réformation napoléonienne. — Malheureusement, il ne s'est trouvé personne qui eût voulu porter et expliquer ces salutaires avis à cette auguste famille, et qui eût

ainsi voulu arrêter les désastreuses entreprises de Louis-Napoléon. Dans cet isolement, pour sauver au moins la vraie réformation napoléonienne et son immense portée humanitaire, il ne nous restait qu'à démasquer le FAUX NAPOLÉONISME que l'on tendait ainsi à substituer à la VÉRITÉ NAPOLÉONIENNE, et au nom duquel on préparait, à la place de l'avenir moral qui était dans les vues providentielles de Napoléon, de sinistres destinées pour la France et pour le monde civilisé. Mais, par une fatale précipitation de ces menées occultes, on ne nous laissa pas même le temps de produire ce dernier appel à la famille et aux adhérens de Napoléon; car, comme nous venons de le dire, au milieu de l'impression de la présente révélation publique de ce faux napoléonisme, nous sommes frappés du coup funeste qui, comme la foudre, déchire avec violence cette longue trame mystérieuse, et qui, en confirmant malheureusement nos justes craintes, tend à ensevelir, dans le même abîme, et la famille et la vérité de Napoléon.

Le sort s'est donc accompli. — Mais, comme la vérité de Napoléon est une œuvre de la Providence, une œuvre éternelle à laquelle sont indestructiblement attachées les destinées du monde, cette vérité ne saurait périr. — Nous l'avons dévoilée, cette vérité éternelle, dans notre Secret politique de Napoléon; et nous en poursuivrons le triomphe, en dépit de l'immense calamité qui paraît l'obscurcir aujourd'hui. Nous espérons même que, sous les ailes protectrices de cette auguste vérité, l'infortunée famille et les illustres adhérens de Napoléon pour-

ront encore s'abriter glorieusement.—C'est pourquoi, sans nous laisser arrêter par le désastreux incident de la chute du prince Louis-Napoléon, nous allons faire continuer l'impression du présent opuscule pour le mettre au jour aussitôt qu'il sera terminé. Et nous ne changerons rien, ni dans la partie précédente qui est déjà imprimée, ni dans celle qui va suivre, parce que, notre but unique et manifeste étant le triomphe de la vérité napoléonienne, pour sauver la France et le monde civilisé de l'actuel désordre révolutionnaire, aucun incident, quelque grave qu'il puisse être, ne saurait changer rien dans l'exposé méthodique de nos idées. Bien plus, quelque déplorable que soit sans doute ce grave incident, l'atteinte qui en résulte pour la vérité napoléonienne, se trouve tempérée et peut-être même compensée par les chances plus favorables du triomphe actuel de cette auguste vérité, en ce que, d'une part, ce triomphe ne sera plus contrarié par l'influence du faux napoléonisme, qui n'a plus rien à espérer dorénavant, et en ce que, de l'autre part, ce triomphe ne donnera plus aucun ombrage au gouvernement français, qui pourra ainsi réaliser lui-même l'avenir moral, constituant son unique objet.—Nous reprenons donc ici la suite de cet opuscule, telle qu'elle a été rédigée avant la sinistre tentative du prince Louis-Napoléon.

Nous venons de dire que le salut politique de la France et du monde civilisé, au milieu du désordre révolutionnaire, n'est possible, dans l'actuelle crise

historique de l'humanité, par aucun autre moyen que par une prompte et décisive transition rationnelle aux véritables voies napoléoniennes. Et nous avons prouvé cette urgente vérité, dans nos récens ouvrages messianiques, dans ceux que nous venons de rappeler, nous l'avons prouvée, disons-nous, d'une manière irréfragable et telle que nous défions qui que ce soit, non pas de réfuter cette vérité salutaire, mais seulement de l'ébranler, par un procédé didactique, en remontant jusqu'aux principes absolus dont nous l'avons déduite pour la rendre indestructible et impérissable. C'est au sommet du savoir humain, tel qu'il se trouve développé aujourd'hui par la grande réforme philosophique de l'Allemagne, que brille victorieusement cette éclatante vérité napoléonienne, où elle forme ainsi l'auguste drapeau de l'AVENIR MORAL du monde. Et sous de tels auspices, c'est-à-dire sous de telles conditions scientifiques, nul mortel, quelque audacieux ou puissant qu'il soit, ne saura, par de vains efforts politiques ou révolutionnaires, atteindre ce sommet du savoir humain pour y renverser le drapeau providentiel que nous venons d'y planter sous ces conditions éternelles.

Aussi, ne descendrons-nous dorénavant que pour aider ceux qui voudront sincèrement s'élever à ces hautes régions de la raison de l'homme. — Tout ce que nous devions faire pour compléter ou pour garantir l'établissement de ce nouvel ordre de vérités politiques, c'était, d'une part, de le mettre à l'abri de toute fausse ou perfide interprétation, et de

l'autre, de faire voir quel degré de mépris nous inspirera toute sotte et niaise atteinte que l'ignorance voudra porter à cet absolu et inébranlable système scientifique de vérités. Et c'est ce que nous venons de faire à l'égard de la vérité napoléonienne, d'une part, pour l'interprétation que veut en donner le *Capitole*, et de l'autre, pour l'atteinte que voulait y porter la *Gazette de France*, en nous débarrassant ainsi, une fois pour toutes, et pour tout l'avenir, de ces dégoûtans obstacles qui sont régulièrement, sur-tout par les influences occultes de la bande mystérieuse, les compagnons inévitables de toute production de vérités nouvelles.

Ce que nous attendions sérieusement de la presse française, c'est la réponse à la lettre que nous avons adressée à tous les principaux journaux de Paris, en leur présentant les récens ouvrages messianiques dont il s'agit. — Cette lettre circulaire, qui deviendra peut-être un document historique pour le progrès de la vérité en France, la voici :

Paris, le 5 juillet 1840.

Monsieur le Directeur,

En 1832, lorsque les sinistres résultats des révolutions françaises commençaient déjà à se manifester, j'ai dû, dans ma conviction absolue, en me fondant sur des principes inconditionnels, soumettre respectueusement à S. M., le Roi des Français, l'humble doute que voici :

« N'est-il pas possible que la vérité soit, en « grande partie, hors des vues actuelles de la « France ? — Ne se pourrait-il pas même que ses

« buts politiques, en apparence si glorieux, fussent « entièrement opposés aux véritables buts de l'hu« manité ? »

Ce doute effrayant, qui probablement n'était pas parvenu jusqu'au pied du trône, n'a pas été compris alors. — Eh bien, la démonstration irréfragable de la réalité elle-même sera-t-elle comprise aujourd'hui ? — C'est ce que je prends la liberté de soumettre aux lumières des rédacteurs de votre honorable journal, en vous présentant les ouvrages ci-joints que l'on publie dans ce moment.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'auteur du Messianisme.

Jusqu'à ce jour, le silence de tous les journaux de Paris a été la seule réponse à cette lettre si grave. Et nous en félicitons ces journaux, parce qu'un tel silence prouve incontestablement que les hommes éclairés qui sont à la tête de la presse périodique de Paris, ont compris quelle est l'importance, tout à la fois, et scientifique et politique, des grandes questions morales qui viennent ainsi d'être introduites en France. Pour l'honneur de ces hommes éclairés, nous devons interpréter ainsi leur silence si respectueux pour la vérité. Et en effet, s'ils n'avaient voulu que repousser ces vérités nouvelles, ils auraient bien eu, pour le moins, autant d'esprit que la Gazette de France, et ils auraient pu, tout aussi bien, chercher à cacher, par un prétendu ridicule jeté sur des termes philosophiques, une foncière ignorance.

Quoi qu'il en soit de ce silence significatif des journaux français, qu'il soit le résultat d'une noble et sage réserve devant de si graves conclusions de la science, ou qu'il soit le résultat de la caractéristique indifférence nationale pour la vérité, rien ne saurait changer les conditions alternatives, funestes ou salutaires, que nous découvrons pour la France dans nos doctrines messianiques, et que nous avons déjà signalées en partie au gouvernement français dans nos humbles pétitions et suppliques (Voyez la *Métapolitique messianique*, page 202 à 207). — Ces critiques conditions, complétées par leur application pratique ou historique, et rangées ainsi sous le double aspect alternatif d'un avenir funeste ou d'un avenir salutaire, se concentrent, en résumé, dans les trois découvertes suivantes :

1°. — La découverte positive de l'effrayante vérité de ce que, par sa législation actuelle, fruit mystérieux de ses longues et sanglantes révolutions, la France, en détruisant avec acharnement la SOUVERAINETÉ MORALE ou de droit divin dans l'autorité du chef de l'État, pour n'admettre qu'une EXCLUSIVE SOUVERAINETÉ NATIONALE ou de droit humain, s'est placée, sous une forme prétenduement légale, HORS DES LOIS MORALES, et qu'elle ouvre ainsi, par cette intentionnelle destruction de la morale, une nouvelle et subversive époque pour l'humanité, celle d'une inévitable et entière ruine du monde civilisé.

2°. — La découverte positive de VÉRITÉS SUPÉRIEURES ET ABSOLUES, seules propres à dissiper cette

IMMENSE ERREUR qui plane sur la France, et à opposer une invincible action morale et intellectuelle aux puissantes trames systématiques qui, conçues depuis long-temps dans des antres mystérieux, déploient aujourd'hui ouvertement leur lutte satanique pour amener en France l'anéantissement de la philosophie et de la religion, et, par ses propagandes, l'extinction universelle de la morale et de l'autorité politique.

3°. — La découverte positive de ce que ces vérités supérieures et absolues, qui seules peuvent sauver la France, loin d'être de simples utopies ou spéculations théoriques, sont au contraire d'immenses et indestructibles réalités pratiques et même matérielles. En effet, non seulement, comme vérités morales, elles sont IMPÉRATIVEMENT PRATIQUES, mais de plus, comme vérités politiques, elles ont déjà été RÉALISÉES MATÉRIELLEMENT par une puissante anticipation du génie de Napoléon sur l'AVENIR MORAL du monde; anticipation glorieuse par laquelle ce GRAND RÉFORMATEUR a ainsi opéré effectivement une transition de l'état funeste de la France, qui est l'objet de la première de ces découvertes, à son état salutaire, qui est l'objet de la seconde de ces trois découvertes fondamentales de notre Métapolitique messianique.

Nous le répétons, rien au monde, ni les résolutions quelconques des journaux français, ni même, ce qui est plus puissant, les déterminations quelconques des pouvoirs politiques de l'Europe, rien absolument ne saurait altérer et encore moins in-

valider ou anéantir ces trois infaillibles résultats de nos doctrines absolues. — C'est là, par l'inflexible destin moral du monde, le sort inévitable de la France; et quoi qu'on fasse, cet État puissant, comme tant d'autres que l'histoire nous rappelle, subira ce sort immanquablement. Si l'on persiste à marcher dans la voie funeste qui est le premier de ces trois résultats messianiques, la France succombera, et elle pourra entraîner, dans sa ruine, celle du monde civilisé. Si l'on se réveille pour rentrer dans la voie salutaire qui est l'objet des deux derniers de ces trois infaillibles résultats, la France se placera à la tête de la civilisation européenne, et elle ouvrira ainsi, sous la bénédiction des peuples, l'immense avenir moral vers lequel l'humanité tend aujourd'hui avec une si profonde anxiété.

Quant à nous, notre tâche se réglera nécessairement sur les propres résolutions ultérieures de la France. — Si l'on y témoigne le désir de se diriger vers la voie salutaire que nous venons de signaler, nous nous efforçerons de rendre populaires, par tous les moyens de la publicité, les grandes vérités qui sont les guides de cette voie providentielle, et qui, en protégeant avec une égale justice les vœux sacrés des deux grands partis politiques, du droit humain et du droit divin, ne sont ni impossibles dans leur exécution, ni même difficiles dans leur application pratique, puisque déjà elles ont été réalisées suffisamment sous l'empire de Napoléon. Aussi, à proprement parler, la France ne fera-t-elle qu'exécuter son propre ouvrage, puisque c'est elle-

même qui, la première, a offert au monde, dans son miraculeux empire napoléonien, ce grand modèle de la civilisation à venir. — Si au contraire, par une terrible fatalité, la France est entraînée à suivre sa voie funeste, nous nous tairons; et dans une mortelle angoisse, nous attendrons l'inévitable accomplissement de ses sinistres destinées. Nous disons INÉVITABLE; car, comme nous venons de le remarquer, ces fatales destinées sont écrites, en caractères indélébiles, dans le livre éternel de l'ordre moral du monde.

Et vous, peuples civilisés, tremblez alors si, par un véritable malheur public, le sage gouvernement actuel de la France venait à être remplacé par un gouvernement révolutionnaire! — Déjà même, à l'occasion de la guerre où pourra nous jeter l'apparente nécessité d'une dangereuse affection pour la puissance musulmane, le *Journal des Débats*, dans sa feuille du 30 juillet dernier, en interprétant à rebours les nobles craintes du ministre anglais Canning, vous menace de déchaîner contre vous tous les mécontens de la terre et tous les esprits inquiets du libéralisme révolutionnaire. Et le lendemain, le *Capitole*, en contestant ce noble droit au Journal des Débats, fait entendre que c'est à lui, comme portant le drapeau napoléonien, qu'appartient cette mission de rallier ainsi contre l'Europe tous les énergumènes révolutionnaires et tous les forcenés perturbateurs de l'ordre social, en un mot, tous les ennemis de l'autorité politique. Pauvre Napoléon, toi dont le drapeau n'a jamais paru

qu'à la tête de l'élite de la France, à quel ramassis d'hommes veut-on que tu le donnes aujourd'hui !

C'est par de telles prostitutions du drapeau napoléonien, pour pouvoir couvrir de ce glorieux drapeau tous les révolutionnaires de la terre, non seulement en France mais dans tous les autres États, que l'on a faussé les vues et égaré les nobles sentimens du prince Louis-Napoléon. En effet, par ce faux napoléonisme, qui faisait consister l'Idée napoléonienne dans une EXCLUSIVE SOUVERAINETÉ NATIONALE, comme l'a fait le *Capitole*, on était conséquent, d'après ce journal, lorsqu'on représentait comme appartenans à cette Idée napoléonienne TOUS LES ACTES RÉVOLUTIONNAIRES, parce que le caractère distinctif de tous ces actes de désordre consiste précisément en ce qu'ils émanent d'une exclusive souveraineté nationale; et alors, en ne voyant, dans toutes ces manifestations révolutionnaires, surtout en France, depuis les libéraux et les républicains jusqu'aux radicaux et aux communistes, rien autre qu'autant de manifestations différentes de son Idée napoléonienne, il était tout naturel que le prince Louis-Napoléon s'imaginât que toute la France était à lui et qu'elle n'attendait que son apparition pour se déclarer hautement en sa faveur. Et c'est le *Capitole* qui, du moins en partie, et nommément en ce qui concerne les principes rationnels, est ainsi le véritable auteur de cet égarement dans les vues de Louis-Napoléon. Il est vrai que ce journal dé-

clare aujourd'hui (le 9 août) n'avoir eu aucune connaissance confidentielle ni par conséquent aucune influence matérielle sur la téméraire résolution du 6 août; mais, la preuve qu'il en donne, c'est que cette infructueuse tentative sur Boulogne faisait perdre le « BÉNÉFICE DU TEMPS », c'est-à-dire qu'à ses yeux il n'était pas encore temps de se porter à un tel acte révolutionnaire. — Si l'on avait appris au prince Louis que son Idée napoléonienne, c'est-à-dire le vrai système politique de Napoléon, tel que nous le dévoilons dans notre Secret politique de ce moderne réformateur, ne peut être réalisé dans l'état actuel des lumières philosophiques en France, c'est-à-dire au milieu de l'absence actuelle de véritables lumières philosophiques sur la morale et sur la religion, qui forment l'une des bases de cette grande réformation politique, ce prince aurait compris que, pour ramener les Français dans les glorieuses voies napoléoniennes, il ne suffit pas aujourd'hui de se présenter sur le sol de la France avec la seule aigle impériale. Il aurait compris en effet, comme nous l'avons révélé dans le susdit Secret politique, qu'une des causes principales, ou plutôt que la seule cause de ce que Napoléon lui-même, avec son immense génie, n'a pu soutenir plus long-temps son puissant empire, consiste précisément dans cette absence actuelle en France de véritables lumières, philosophiques, morales et religieuses. Et alors, mu par son patriotisme élevé et par le devoir sublime de son auguste famille, le prince Louis-Napoléon, au lieu de se livrer à de

téméraires actes révolutionnaires, qui ne peuvent que compromettre la vérité napoléonienne, aurait cherché noblement, même avec l'aveu du gouvernement actuel, à faire développer et répandre en France ces lumières supérieures pour y préparer les esprits, par des voies purement rationnelles, à une future et légale réalisation du grand système politique de Napoléon, qui, comme nous l'avons prouvé irréfragablement, est la base immuable de tout l'avenir moral du monde.

C'est ce saint avenir moral du monde, et rien autre, qui, d'après nos principes messianiques, est l'unique mais immense héritage de la famille providentielle de Napoléon. N'importe quand et sous quel gouvernement il se réalisera, cet inévitable avenir moral appartient de droit et exclusivement à cette auguste famille. Aussi, aucune puissance humaine, quelle qu'elle soit, ne saurait-elle le lui arracher. Même les propres fautes des membres de cette glorieuse famille, et encore moins celles des illustres adhérens de Napoléon, ne sauraient porter aucune atteinte à cet héritage sacré. Mais aussi, et nous le répétons positivement, rien autre que cet avenir moral, et nullement la possession matérielle et actuelle du trône de France, puisqu'il est occupé légalement, n'appartient de droit à la famille de Napoléon (*). Et en vérité, la possession idéale et

(*) Voyez, dans le deuxième chapitre de la seconde partie de notre Métapolitique messianique, les droits de succession au trône.

imprescriptible de tout l'avenir moral du monde vaut bien, ce nous semble, la possession matérielle et précaire du plus grand trône de la terre! Toutefois, cette possession idéale implique nécessairement le droit d'être appelé au trône lorsque, par suite de causes naturelles, et non par suite d'actes révolutionnaires exercés par cette famille ou par ses adhérens, le trône deviendrait vacant en toute réalité. — Mais, s'il faut absolument et sur-le-champ donner une réalisation quelconque à cette imprescriptible possession idéale de l'avenir moral du monde, la famille de Napoléon en trouve aujourd'hui, dans une véritable urgence sociale, un moyen aussi simple que digne de sa grande mission providentielle, celui de réaliser la troisième et finale association morale des hommes, qui, sous le nom d'Union-Absolue, doit s'établir actuellement pour pouvoir, en complétant ainsi les deux antérieures associations morales, l'État et l'Église, présider désormais à la direction de l'humanité vers l'accomplissement de ses destinées sur la terre. — Nous sommes convaincus que, si une telle Union-Absolue était instituée par la famille et les adhérens de Napoléon, et si elle se renfermait strictement et franchement dans les conditions morales qui lui sont prescrites dans notre Métapolitique messianique, tous les gouvernemens de l'Europe, même celui de la France, lui offriraient immanquablement, à une époque plus ou moins éloignée, une juste et puissante protection, parce que, dans l'actuel et imminent péril du monde civilisé,

aucune autre autorité morale ne saurait sauver l'humanité de son inévitable ruine.

Mais, revenons à ces révolutionnaires de toutes les nations que le *Capitole* veut enrôler sous le drapeau de Napoléon pour servir d'auxiliaires à la France dans la guerre qui peut surgir des présentes dissensions diplomatiques.

Nous pensons qu'aussi long-temps que subsisteront en France les principes sages du gouvernement éclairé et prudent de Louis-Philippe, ces menaces de bouleverser l'Europe par le déchaînement des révolutionaires de toutes les nations, ne seront qu'une vaine illusion des journaux français. En effet ils sont passés, ces temps où la liberté révolutionnaire, proclamée par la république française, a produit quelque attention en Europe. Cinquante ans d'anarchie et de tourmentes politiques, d'immenses fortunes pillées et détruites, la vie de plusieurs millions d'hommes sacrifiée, de nombreuses familles anéanties par la misère et les larmes, et pour comble de désolation, des hommes incapables de concevoir Dieu, appelés à gouverner les peuples, voilà ce que l'Europe a vu dans la liberté révolutionnaire que les journaux français veulent encore lui offrir aujourd'hui. Et quels sont les résultats rationnels auxquels, par de si grands malheurs, la France est parvenue aujourd'hui, après ce long et sanglant développement de ses théories révolutionnaires? — Est-ce le libéralisme logomachique des journaux républicains, dans les funestes

fruits de la prétendue philosophie du bon-sens, inventée par les encyclopédistes, c'est-à-dire dans la dénégation de Dieu et de la Vérité absolue? — Est-ce le servilisme gnosimachique des journaux légitimistes, dans les résultats obscurans et impies de la prétendue religion de la grâce, inventée par les jansénistes, c'est-à-dire dans la dénégation de la spontanéité de l'Homme et de sa Raison absolue? — Est-ce le juste-milieu anti-humanitaire des journaux dits du *Centre*, dans son intentionnelle et satanique répression de toutes les nobles et caractéristiques tendances humaines, cognitives ou philosophiques, et sentimentales ou religieuses? — Est-ce la risible organisation mécanique de la société morale, inventée par les physiocrates, dans les honteuses émancipations des passions humaines, professées par les Saint-Simoniens, par les Fouriéristes, et par d'autres réformateurs de ce genre? — Est-ce la sacrilége organisation religieuse des révolutions, inventée par les hiérocrates, dans les plates parodies bibliques, débitées par l'abbé de Lamennais, par un nommé Buchez, et par d'autres réformateurs de ce deuxième genre mystique? — Est-ce enfin la moderne loi agraire des babouvistes et des communistes, auxquels, par un savant retour systématique au principe premier et unique de toutes ces belles théories, c'est-à-dire à l'absence de toute raison absolue, viennent aujourd'hui aboutir tous les partis politiques de la France? — Sont-ce là, demandons-nous, les éclatantes lumières que les journaux français présenteront à l'Europe pour

y trouver, comme l'annonce le *Capitole*, cent millions d'hommes prêts à se ranger sous le drapeau d'une telle propagande révolutionnaire, sous ce drapeau démagogique qu'il ose nous présenter comme étant celui de Napoléon? — Ce serait un grand malheur pour la France si, en cas de collision avec l'Europe, elle était obligée de faire dépendre son salut de ces cent millions d'auxiliaires entraînés par le prétendu ascendant de telles lumières révolutionnaires. Heureusement, dans son héroïque dévouement au bien, qui forme son noble caractère moral, la nation française est assez forte par elle-même pour n'avoir pas besoin de pareils auxiliaires, et pour pouvoir, si cela est nécessaire, défendre ses droits, même contre l'Europe entière coalisée, pourvu précisément qu'elle s'abstienne alors de toutes ces rêveries démagogiques ou révolutionnaires. — C'est aussi ce que son chef auguste, le Roi des Français, sait très bien; comme il le prouve en ne s'appuyant, dans toutes les circonstances, sur rien autre que sur la force morale de son illustre nation. Et c'est enfin là, aux yeux de toutes les puissances de l'Europe, le véritable et l'unique garant des droits de la France.

A cette occasion, nous devons faire mention d'un remarquable article de la *Revue des deux Mondes* (L'Espagne et l'Orient; 1er août 1840), dans lequel, entre autres choses, on caractérise les vues hostiles de la France au sujet des susdites dissensions diplomatiques sur la question de l'Orient. — Les journaux attribuent cet article à

M. Thiers, et ils disent que la GUERRE A OUTRANCE dont on y menace l'Europe, est la guerre de propagande révolutionnaire; de sorte que ce serait là un véritable manifeste ministériel. — Nous avons d'abord de la peine à croire qu'en sa qualité de premier ministre, M. Thiers ait écrit cet article. Comme homme de génie, il doit sentir que de justes instincts pratiques peuvent bien déterminer un homme d'état à prendre les armes dans cette sorte de questions, mais qu'il n'est pas encore donné à aucun homme d'état de connaître suffisamment les véritables progrès de la civilisation, car la VRAIE LOI DU PROGRÈS n'est pas encore connue, pour pouvoir, dans des écrits publics, assigner à ces progrès leurs causes d'une manière en quelque sorte officielle. Nous ne pouvons donc pas croire que ce soit M. Thiers qui ait écrit cet article, lorsque surtout nous y lisons que la cause des dissensions sur l'Orient consiste dans la « haine de la civilisation sur les bords du Nil comme sur les bords de la Seine ». En effet, si ce que l'on appelle civilisation sur les bords de la Seine, c'est-à-dire le principe révolutionnaire d'une exclusive souveraineté nationale, inspire déjà des craintes aux puissances européennes, lors même que cette espèce de civilisation se développe ici chez un peuple qui conserve encore quelque débris de la morale chrétienne, il est tout naturel, et un homme d'esprit comme M. Thiers ne l'aurait pas avoué, que la même espèce de civilisation, développée sur les bords du Nil, au milieu de l'islamisme,

qui a pour but politique de faire triompher le Koran sur toute la terre, doit inspirer aux puissances chrétiennes des craintes plus justes et plus terribles. — Ensuite, dans le cas où M. Thiers serait réellement l'auteur de cet article de la *Revue des deux Mondes*, nous aurions encore plus de peine à croire que, par la guerre à outrance, il entende la guerre sauvage de propagande révolutionnaire. Un homme supérieur, tel que l'est incontestablement M. Thiers, parce qu'on ne saurait parvenir à son élévation politique sans une véritable supériorité intellectuelle, doit certainement sentir toute la nullité de l'influence actuelle des principes révolutionnaires sur les hautes lumières de l'Europe moderne; nullité que nous venons de signaler positivement dans la manifestation journalière de ces principes par toutes les diverses voies de la presse parisienne, et que nous avons d'ailleurs prouvée rigoureusement dans notre philosophie de la politique (*Voyez la première partie de notre Métapolitique*). — Un grand homme qui, par le hasard de sa position, se trouverait hors de la sphère des véritables lumières philosophiques, où l'on s'avancerait progressivement, par des voies scientifiques, vers la solution du problème décisif des destinées finales de l'homme, pourrait bien ne pas avoir connaissance de ces grandes vérités, mais il sentirait néanmoins, et très vivement, tout à la fois, et le noble besoin de s'élever à ces hautes régions intellectuelles, et l'affreux néant de leur absence, surtout lorsque, par une véritable indignité, cette

absence serait soutenue méthodiquement. C'est même là, dans ce vif sentiment de l'infinie destinée finale de l'homme, et non dans rien autre, que s'établit la vraie et caractéristique distinction d'un homme supérieur. Et, à ce titre, nous ne saurions refuser à M. Thiers ce sentiment élevé de la vraie grandeur de l'homme. Or, dans quels résultats révolutionnaires M. Thiers peut-il trouver une satisfaction à cette haute et incontestable tendance de sa raison supérieure? Ne trouve-t-il pas plutôt, dans les désaveux de Dieu, de la Vérité absolue, de la réalité infinie de l'Homme, et de sa toute-puissante Raison créatrice, désaveux qui constituent notoirement les véritables principes révolutionnaires, n'y trouve-t-il pas plutôt, lui demandons-nous, des obstacles invincibles contre cette sublime élévation vers laquelle tend son intelligence supérieure, et qui caractérise si positivement la vraie grandeur de l'homme? Et comment alors M. Thiers, en sa qualité d'homme d'état et de président du conseil des ministres, pourrait-il s'imaginer qu'on parviendra à imposer du respect aux peuples civilisés de l'Europe par de tels principes ou résultats révolutionnaires? Il ne peut douter qu'à l'exception d'un petit nombre d'hommes isolés, ignorans ou égarés, ces peuples éclairés de l'Europe, surtout les peuples germaniques, demeureraient aujourd'hui pour le moins indifférens devant le drapeau tricolore, si on le leur présentait comme emblème de la liberté révolutionnaire. — Heureusement pour la France, ce glorieux drapeau n'a plus besoin d'un pareil en-

tourage. Ayant flotté sur la couronne impériale, et ayant été béni alors par la religion, depuis longtemps ce drapeau victorieux a reçu, aux yeux de l'Europe, une tout autre signification, celle de la FORCE MORALE de la nation française; et comme emblème de cette force infinie, il est plus que suffisant pour faire respecter par l'Europe les droits de cette illustre nation, toutes les fois qu'elle sentirait le noble besoin de les défendre. Aussi, sommes-nous convaincus que, d'accord avec le Roi, son premier ministre, M. Thiers, s'il est l'auteur du susdit article, n'entend, par la guerre à outrance, rien autre qu'une guerre proportionnée à l'étendue de l'atteinte morale qu'on voudrait porter à la France. Et dans une telle balance des sacrifices qu'exigerait l'honneur, cette grande nation peut incontestablement, sans avoir besoin de l'assistance des révolutionnaires étrangers, soutenir seule ses droits, même de manière à se placer encore et toujours, par cette force morale, aux premiers rangs des nations européennes.

Si toutefois, par une noble et juste ambition, correspondant à une haute tendance humanitaire, que personne ne peut lui contester, la nation française veut absolument se distinguer parmi les nations européennes, et se placer même à la tête de la civilisation, elle peut le faire sans difficulté, en rentrant, à pleines voiles, dans les voies napoléoniennes, qui seules, et non rien autre, l'ont élevée à la prodigieuse hauteur de laquelle il lui est si pénible de descendre aujourd'hui. Mais alors, au milieu de tous ces abîmes révolutionnaires que nous ve-

nons de signaler, il faut, dans la présente crise de l'humanité, approfondir le SECRET POLITIQUE DE NAPOLÉON, où sont dévoilées toutes les conditions qui sont nécessaires aujourd'hui, d'abord, pour ouvrir, d'une manière sûre et péremptoire, cette immense et salutaire voie de l'avenir moral du monde, et ensuite surtout, pour y faire marcher, avec la nation française, toutes les nations civilisées.—Nous disons que cette salutaire rentrée dans les voies napoléoniennes n'est pas une chose difficile pour la France, quoiqu'elle exige l'aveu de l'origine divine des lois morales; aveu que, dans notre Métapolitique, nous avons signalé comme étant l'obstacle le plus difficile pour faire rentrer la France dans la vraie voie du progrès de l'humanité. En effet, dans cette même Métapolitique messianique, et au même endroit (2e partie, chapitre 1er, § II), nous avons annoncé que, « sans sortir des limites actuelles du droit public en France, et bien moins sans recourir aux voies violentes des révolutions, il suffirait du simple exercice d'une auguste initiative du chef du gouvernement, du Roi des Français, pour opérer ce salutaire accomplissement napoléonien de l'autorité politique, par l'aveu public et la formelle adjonction de la souveraineté divine à côté et du moins à l'égal de la souveraineté humaine dans cette autorité politique. » — Il est vrai que cet AVEU PUBLIC ne saurait être obtenu que par l'extinction de l'erreur révolutionnaire qui plane sur la France; et c'est là, dans l'état actuel des lumières philosophiques et surtout des lumières messianiques, une chose purement didactique, qui ne coûterait même

4.

que peu de temps au milieu d'une nation aussi spirituelle que l'est notoirement la nation française. — Si nous étions appelés nous-mêmes à remplir cette facile tâche préparatoire, celle de faire disparaître l'erreur révolutionnaire en France pour y faire obtenir l'aveu public de l'origine divine des lois morales, nous pourrions, en considérant que cette tâche est purement didactique, accepter la responsabilité de ce que, dans très peu de temps, en répandant ainsi ces lumières philosophiques, nous parviendrions, malgré toutes les résistances, à aplanir les difficultés qui s'opposent aujourd'hui en France à la réalisation légale de la puissante autorité napoléonienne, de cette autorité moderne qui, comme unique garantie de l'avenir moral du monde, peut seule, n'importe dans quel gouvernement et dans quelle dynastie, imposer librement le respect qui est dû à l'autorité politique, et amener ainsi, au milieu de l'actuel et croissant désordre révolutionnaire, le salut de la France et par là même le salut du monde civilisé. Dans tous les cas, nos écrits messianiques, tels qu'ils sont déjà publiés, suffiront toujours, n'importe à quelle époque on en sentira le besoin, pour opérer en France, à côté de son établissement actuel et erroné d'une exclusive souveraineté nationale, le rétablissement spontané des lois morales et par conséquent l'influence légale de leur origine divine dans la vraie constitution générale de la souveraineté, et pour conduire ainsi à cette MODERNE IDENTIFICATION de la souveraineté de droit humain et de la souveraineté de droit divin qui, dans l'auto-

rité politique de Napoléon, a offert au monde le modèle et la garantie des gouvernemens à venir. — Par ce service, qui profitera tôt ou tard à la nation française, l'auteur du Messianisme désire, sinon payer la dette qu'il a contractée envers la France pour sa longue et généreuse hospitalité, du moins lui en témoigner sa profonde gratitude.

Mais, pour rendre ce service plus prompt et surtout immanquable, nous devons, dès à présent, au milieu des graves circonstances où se trouve maintenant la France, signaler, d'une manière précise, le moyen légal et irrésistible par lequel, d'après ce que nous venons de rappeler de notre Métapolitique (2e partie, chapitre 1er, § II), il suffit du simple exercice d'une auguste initiative du chef du gouvernement, du Roi des Français, pour pouvoir opérer, sans sortir des limites actuelles de la charte ou du droit public en France, ce salutaire accomplissement de l'autorité politique qui devient aujourd'hui de plus en plus urgent et qui, conformément à la sublime création de Napoléon, consiste dans la formelle adjonction de la souveraineté morale ou de droit divin à côté et du moins à l'égal de la souveraineté nationale ou de droit humain. — Or, ce moyen légal, réduit à sa moindre expression positive, dérive immédiatement, comme un simple corollaire, des deux conditions juridiques que voici :

1°. — Dans la déclaration du 7 août 1830 de la Chambre des députés, qui motive le changement du droit public en France, il est dit que « l'ancien préambule (celui de Louis XVIII) de la charte

constitutionnelle est supprimé comme blessant la dignité nationale, en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur APPARTIENNENT ESSENTIELLEMENT. »

2°. — Dans l'article 12 de la charte de 1830, qui forme aujourd'hui le droit public de la France, il est dit : « La personne du Roi est INVIOLABLE et SACRÉE ; ses ministres sont responsables. »

Ce sont là réellement, comme nous allons le voir, les deux conditions fondamentales de l'actuel droit public en France. — En effet, par la première de ces conditions, la souveraineté nationale ou de droit humain est déclarée EXPLICITEMENT ; et dans la seconde de ces conditions, la souveraineté morale ou de droit divin se trouve contenue IMPLICITEMENT.

Personne sans doute ne se refusera à considérer ainsi la première de ces conditions. D'ailleurs, l'article 66 de la même charte, qui la confie au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français, confirme expressément cette première condition. — Aussi, est-ce uniquement sur cette déclaration explicite que l'on se fonde lorsque, en méconnaissant la seconde de ces conditions, on proclame en France l'autorité exclusive de la souveraineté nationale ou de droit humain. — Et c'est là, dans cette prétention exclusive, l'erreur révolutionnaire de la France, dont nous avons signalé les funestes conséquences dans notre Métapolitique messianique, par les développemens que nous y avons donnés de tout ce qui constitue les trois susdites découvertes fondamen-

tales de cette absolue philosophie de la politique.

Mais, pour être implicite, c'est-à-dire postulée en principe, la souveraineté morale ou de droit divin n'en est pas moins établie irrécusablement dans la seconde de ces deux conditions fondamentales du droit public en France. — Pour le reconnaître, avec une conviction absolue, il suffit d'approfondir la déduction juridique de ce DROIT D'INVIOLABILITÉ, telle que, pour la première fois, elle se trouve donnée rigoureusement dans notre Métapolitique messianique (2e partie, chapitre 2, § I), où l'on découvre que le vrai et unique principe de ce droit sacré consiste dans la souveraineté morale ou de droit divin. Toute autre déduction que l'on voudrait donner de ce droit transcendant ou hyperphysique, sans parler de l'infinie atteinte qu'elle porterait à la dignité de l'homme, n'aboutirait constamment à rien autre qu'à un fictif non-sens politique et à une véritable absurdité juridique, comme nous l'avons déjà annoncé dans la lettre qui, ayant rapport à ce grave sujet, a été adressée au chef du secrétariat du Roi, et qui est reproduite dans notre Métapolitique messianique (page 204 à 207).

Ainsi, la souveraineté morale ou de droit divin est établie implicitement par la charte ou par l'actuel droit public de la France; et elle s'y trouve déterminée avec la même validité légale avec laquelle cette charte établit explicitement la souveraineté nationale ou de droit humain. — Il suffit donc du simple exercice d'une auguste initiative du chef de l'État, du Roi des Français, de cette initiative souveraine qui, à son tour, découle du

même principe, comme nous l'avons reconnu également dans le susdit endroit cité de notre Métapolitique, il suffit, disons-nous, de ce simple exercice d'une auguste initiative du Roi pour rendre explicite, par une formelle déclaration royale, cette souveraineté morale ou de droit divin, à l'égal de son actuelle et explicite souveraineté nationale ou de droit humain, en identifiant ainsi, dans la « personne sacrée du Roi », comme le dit la charte, ces deux souverainetés, morale ou divine, et nationale ou humaine, à l'instar de cette moderne identification qui a été créée par Napoléon. Et pour cela, en se fondant uniquement sur la lettre et sur l'esprit du susdit article 12 de la charte, et par conséquent sans avoir besoin du concours d'aucun autre pouvoir constitutionnel, la déclaration royale qui devient ainsi nécessaire pour accomplir explicitement le vrai sens de la charte de 1830, peut et doit même se borner d'abord à manifester la volonté royale de déterminer juridiquement son autorité par la formule notariale : *Roi des Français, par la grâce de Dieu et par les constitutions du Royaume.* — Bien plus, par la déclaration explicite de ce que la personne du Roi est SACRÉE, la charte invoque manifestement la consécration de la couronne par la cérémonie religieuse du couronnement, parceque, sans cette invocation expresse, le mot SACRÉ serait ici un véritable sacrilége, un outrage à Dieu. — Mais, pour prévenir toutes fausses et dangereuses interprétations publiques de ces hautes et légales résolutions royales, il faudrait préalablement y disposer les esprits en France par

la discussion didactique de ces grandes et salutaires vérités absolues, par cette discussion publique que nous avons mentionnée plus haut.

Nous ne nous permettrons ici aucune réflexion sur l'exercice réel de cet incontestable droit constitutionnel du Roi des Français. — Nous nous bornerons à faire remarquer que, d'après tout ce que nous avons reconnu et signalé dans notre philosophie de la politique, c'est de l'exercice de ce droit auguste que dépendra la transition de la voie funeste où se trouve la France révolutionnaire, à la voie salutaire où elle doit se porter pour accomplir sa grande réforme napoléonienne, qui seule pourra la replacer à la tête de la civilisation.

Nous terminerons cet écrit par une question qui en dérive immédiatement et qui, dans ce moment de confusion des idées politiques, paraît être d'une importance majeure. — C'est celle de l'actuelle position juridique du prince Louis-Napoléon.

Après avoir fixé, dans la charte de 1830, le sens moral qui y est impliqué absolument, nous ne pouvons ni ne voulons résoudre cette question à l'aide de la fausse interprétation publique que l'on donne à cette charte en la considérant comme base légale d'une exclusive souveraineté nationale. Ainsi, nous nous garderons bien de vouloir, à l'instar de la Gazette de France (dans sa feuille du 9 août), compter le nombre des votans qui ont concouru ostensiblement à constituer, d'une part, le royaume héréditaire de Louis-Philippe, savoir, 219 députés, nommés par 150,000 électeurs, et de

l'autre, l'empire héréditaire de Napoléon, savoir, quatre millions d'adhérens publics. Car cette arithmétique politique ne peut nullement être admise dans le sens moral dans lequel, d'après ce que nous venons de fixer à cet égard, il faudra dorénavant considérer la charte de 1830, constituant aujourd'hui le droit public de la France. Dans ce sens moral, le roi Louis-Philippe est incontestablement aussi légitime que pouvait l'être l'empereur Napoléon. Et alors, c'est dans des considérations purement morales que nous devons chercher la solution de notre présente et dernière question, celle de l'actuelle position juridique du prince Louis-Napoléon. — Pour cela, il suffira de reproduire ici et de développer les conclusions que, dans la Métapolitique messianique (2ᵉ partie, chapitre 2, § I), nous avons obtenues concernant les droits de succession au trône. — Les voici :

« Donc, deux conditions essentielles sont indis-« pensables et sont requises moralement pour l'é-« tablissement juridique de la personnification sou-« veraine et de sa succession dans un État, savoir, « l'AVEU NATIONAL et la RECONNAISSANCE ÉTRANGÈRE, « celle des souverains du monde politique (du « moins de la majorité de ces souverains). Seule-« ment alors, sous ces deux conditions juridiques « et indispensables, la souveraineté personnifiée « dans un État, par une loi quelconque de suc-« cession, devient LÉGITIME et demeure INVIOLABLE « pour toutes les nations. — Il s'ensuit immédia-« tement que lorsque, après une révolution ou « après une conquête absolue d'une nation, le

« trône devient vacant, le rétablissement de la « personnification souveraine ne peut s'y faire mo- « ralement que sous les deux conditions juridiques « que nous venons de lui assigner, savoir, par un « formel aveu national et par une formelle recon- « naissance étrangère. Et il s'ensuit en outre que « les princes qui, dans de pareilles circonstances, « perdent, par la force, leurs droits effectifs à la « souveraineté, demeurent PRÉTENDANS RÉELS au « trône, si la nation n'a pas désavoué formelle- « ment la loi de leur succession, ou du moins « PRÉTENDANS PRÉSOMPTIFS, si ce désaveu ne peut « alors être constaté authentiquement. Mais, dès « que le trône se trouve de nouveau occupé réel- « lement, sous les deux conditions juridiques qui « rendent légitime cette occupation, les droits des « prétendans n'ont aucune valeur; et leurs agres- « sions quelconques, tendant à renverser l'ordre « actuel, doivent être taxées de RÉBELLION. »

Or, nous, comme tout le monde, nous entendons ici par le mot RÉBELLION la désobéissance formelle d'un ou de plusieurs membres d'un État à l'autorité politique à laquelle ils y sont soumis. Et certes, les membres de la famille de Napoléon, ayant été expulsés de la France et ne jouissant pas du droit civique de se considérer comme membres de cet État, ne sauraient devoir obéissance à son autorité politique, quelle qu'elle soit, autrement que ne lui doivent obéissance tous les autres hommes qui sont étrangers à la France. Ainsi, l'agression que le prince Louis-Napoléon a exercée à Boulogne, ne saurait être qualifiée du nom de rébellion, ni

par conséquent soumise aux conditions juridiques de cet attentat. — Il faut donc chercher la position actuelle de ce prétendant parmi les conséquences des agressions exercées par des hommes qui ne sont pas membres de l'État. — Et pour cela, nous devons, à cette occasion, présenter quelques développemens à nos conclusions précédentes.

D'abord, pour ce qui est de la RÉBELLION, qui ne peut s'appliquer qu'à des membres effectifs d'un État, tels que pourraient l'être même des prétendans au trône, s'ils n'en étaient pas expulsés par la loi, cette agression, considérée comme attentat à la sûreté de l'État, présente notoirement, d'après des buts juridiques distincts, les trois classes progressives que voici : 1° la simple RÉVOLTE, lorsque quelques citoyens ou membres de l'État s'opposent ouvertement à l'exécution de n'importe quelles mesures administratives ou politiques ; 2° l'INSURRECTION, lorsque, dans une extension suffisante pour menacer la sûreté de l'État, plusieurs de ses membres se déclarent ouvertement contre l'autorité politique existante, sans prétendre encore changer l'ordre moral de l'État ; enfin 3° la RÉVOLUTION, lorsque, à la suite d'une insurrection ou même sans aucune émeute, une grande partie de la nation déclare vouloir changer l'ordre moral de l'État. — A la vérité, dans cette dernière classe, dans la révolution, l'autorité politique est obligée de céder à la force ; mais la rébellion n'en existe pas moins envers l'autorité du monde politique, dont la reconnaissance a été une des conditions juridiques et indispensables pour l'existence légitime

de l'autorité politique et de l'ordre dans cet État.

Ensuite, pour ce qui concerne les agressions qui, contre la sûreté de l'État, peuvent être exercées par des hommes qui ne sont pas membres de cet État, agressions qui portent généralement le nom de GUERRE, en opposition au nom de RÉBELLION, ce deuxième ordre d'attentats à la sûreté de l'État présente de même, d'après des buts juridiques distincts, les trois classes progressives que voici : 1° la simple PIRATERIE, lorsque, sans en avoir absolument aucun droit, des hommes étrangers à l'État ont pour objet de porter atteinte à l'ordre physique de la société, c'est-à-dire aux propriétés matérielles; 2° la GUERRE-CIVILE, lorsque, croyant avoir droit en vertu de leur titre de prétendans, des hommes étrangers à l'État ont pour objet de porter atteinte à l'ordre moral de la société, c'est-à-dire à l'autorité politique et au droit public existans ; enfin 3° la GUERRE-ÉTRANGÈRE ou la guerre strictement dite, lorsque, ayant droit en vertu de leur constitution légale en État indépendant, des hommes étrangers à un autre État ont pour objet de porter atteinte, dans cet autre État, tout à la fois, et à l'ordre physique et à l'ordre moral de la société. — Il faut ici remarquer que, d'après cette rigoureuse détermination juridique de la guerre-civile, cette classe de guerre n'a pas lieu légalement lorsqu'il n'existe pas un prétendant étranger à l'État, n'importe quelle en soit l'origine nationale, pour qui son parti politique dans cet État revendique, par la voie des armes, le nouvel ordre moral de la société. Dans tous les autres cas, les diverses

luttes, nommées à tort guerres civiles, qui n'ont lieu qu'entre différens partis politiques d'un même État, ne sont ni ne peuvent être légalement rien de plus que des rébellions, soit contre l'autorité politique existante dans cet État, soit contre l'autorité morale du monde politique qui a reconnu cette autorité existante.

Et d'après cette distinction juridique et précise des différens cas de rébellion et des différens cas de guerre, en reconnaissant que les premiers ne peuvent être attribués qu'aux membres mêmes d'un État, et que les seconds ne peuvent être exercés que par des hommes étrangers à l'État, il est manifeste que les cas de rébellion sont seuls soumis à la juridiction de l'État, parce que les étrangers, dans les divers cas de leurs agressions, n'ont aucun droit à cette juridiction protectrice. Ces étrangers, lorsqu'ils tombent au pouvoir de l'autorité politique, sont généralement des prisonniers de guerre, avec des distinctions plus ou moins honorables ou flétrissantes, suivant qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre des trois susdites classes de la guerre. Ainsi, dans la première classe, où il n'existe absolument aucun droit, ces prisonniers sont assimilés aux BRIGANDS; dans la seconde classe, où il existe déjà une présomption de droit, ils sont considérés comme PRISONNIERS-D'ÉTAT; et dans la troisième classe, où il existe un droit réel, ils sont traités comme de véritables PRISONNIERS DE GUERRE. Mais, dans toutes les trois classes, ces différens prisonniers sont entièrement à la discrétion de cette branche de l'autorité politique à qui, par le droit

public de l'État, est conféré le droit de faire la guerre.

Il s'ensuit immédiatement de ces considérations générales, qui sont en quelque sorte absolues, puisqu'elles sont fondées sur des principes moraux inconditionnels, il s'ensuit, disons-nous, que l'actuel état juridique du prince Louis-Napoléon est incontestablement celui de PRISONNIER-D'ÉTAT, et cela par suite d'une agression dont le caractère distinctif est celui de GUERRE-CIVILE. Et dans cet état juridique bien déterminé, n'ayant pas le droit de recourir ni ne pouvant être soumis à aucune juridiction nationale, ce prétendant est entièrement à la discrétion du vainqueur, et nommément à la discrétion de l'autorité qui, d'après la charte française, est investie du droit de faire la guerre.

Nous ne doutons pas que le Roi des Français n'ait très bien compris cette position du prince Louis-Napoléon, et par conséquent son propre droit actuel à l'égard de ce prétendant. Il l'a même prouvé déjà par sa première et généreuse résolution à l'égard de ce prince lors de l'affaire de Strasbourg, et même par sa prudente résolution à l'égard de la duchesse de Berry dans des circonstances pareilles, en montrant ainsi que de lui seul, comme investi du droit exclusif de faire la guerre, dépendait le sort de ces prisonniers de guerre. Mais, ayant été accablé alors par l'ignorance des journaux sur ce juste exercice spontané de son autorité, exercice que ces journaux voulaient remplacer par l'action des tribunaux, le Roi, pour écarter sans doute toute responsabilité personnelle dans le

cas présent, a déféré l'attentat du 6 août à la décision de la Chambre des Pairs, en vertu et précisément à cause de la VALIDITÉ INDÉTERMINÉE de l'article 28 de la charte. Et nous sommes convaincus que cette haute Chambre, si elle est suffisamment éclairée sur ces graves questions, comme nous devons le présumer, en se voyant ainsi substituée à l'autorité royale, par une espèce de délégation de pouvoir, et en n'ayant alors à statuer préalablement que sur la qualité de l'attentat, pour le ranger, soit parmi les trois classes de rébellion, soit parmi les trois classes de guerre, décidera infailliblement, suivant toutes les évidences légales, que cet attentat est un véritable cas de GUERRE-CIVILE, et par conséquent que le prince Louis-Napoléon, comme prétendant au trône, est un PRISONNIER-D'ÉTAT, livré entièrement à la discrétion du Roi, à qui seul appartient le droit de faire la guerre.

Mais, dans tous les cas, l'ombre glorieuse de Napoléon et l'avenir moral du monde, son héritage sacré et incontestable, protégeront cet illustre prisonnier-d'État, surtout auprès du Roi Louis-Philippe, dont les sentimens généreux et les magnanimes résolutions antérieures sont déjà connus de l'univers entier!

FIN.

MESSIANISME.

ouvrages messianiques déjà publiés sont :

— Tome I. *Prodrome du Messianisme.* — Révélation des destinées de l'humanité.

— Tome II. *Métapolitique messianique.* — Désordre révolutionnaire du monde civilisé.

— *Prospectus du Messianisme.*

— *Bulletins messianiques.*

— Tableau de la *Philosophie de l'Histoire*, depuis l'origine du monde jusqu'à son terme final.

— Tableau de la *Philosophie de la Politique.*

— *Secret politique de Napoléon*, comme base de l'avenir moral du monde.

ıs ces ouvrages, comme l'opuscule présent, se trou-
au bureau du Messianisme, à Paris, rue Saint-
ré, n° 332.

opuscule, portant le titre de *Question décisive sur*
léon, doit être considéré comme le PRÉCURSEUR du
nt *Secret politique de Napoléon.*

